



## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 4 DECEMBRE 2017

Séance tenue à la salle communale de Vissoie, sous la Présidence de M. David Melly.

Il est 19H00, lorsque le Président ouvre l'Assemblée par des paroles de bienvenue, au nom du Conseil municipal, à l'adresse de l'assistance, forte de 149 personnes, membres du Conseil inclus.

### ***1. Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs***

Le Président a le plaisir, au nom du Conseil municipal, d'ouvrir cette Assemblée primaire, avec l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs.
2. Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 12 juin 2017.
3. Message du Président.
4. Présentation de la planification financière 2018-2021.
5. Décisions fiscales exercice 2018, en vertu de l'article 178, al. 5 et 6 de la loi fiscale du 10 mars 1976.
6. Présentation et adoption du budget 2018.
7. Modifications partielles du Plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones : zone de dépôt de matériaux à Loverêche.
8. Modifications partielles du Plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones : zone d'extraction de matériaux à Pralong.
9. Règlement sur la gestion des déchets : modification de l'annexe 3.
10. Divers.

L'ordre du jour est unanimement approuvé.

Le Président nomme comme scrutateurs pour l'Assemblée, les personnes suivantes :

- Mme Danielle Florey
- M. Gaëtan Bonnard

### ***2. Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 12 juin 2017***

Mme Sophie Zufferey, Secrétaire communale, donne lecture d'un condensé des principales décisions prises, au terme de laquelle le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 12 juin 2017 est approuvé par 145 voix, 0 contre et 4 abstentions.

### ***3. Message du Président***

Le Président souhaite tout d'abord remercier ses collègues de l'exécutif pour leur travail et l'ambiance constructive qui règne lors des séances. De plus, au nom du Conseil, il transmet leur reconnaissance à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs pour leur engagement tout au long de l'année.

Le Président donne quelques informations sur les activités du Conseil municipal.

#### Aménagement du territoire

Comme annoncé lors de l'Assemblée du mois de juin 2017, les réflexions sur le plan d'aménagement des zones d'Anniviers ont continué. Le Conseil municipal a travaillé en collaboration avec les parlementaires, notamment sur la manière d'influencer le Grand Conseil, afin de laisser le plus de

liberté possible aux communes dans ce domaine. Le Président en profite pour remercier les députés et députés suppléants pour leur engagement et leur disponibilité.

Pour l'instant, il a été fait uniquement des calculs de principe dans le but de diminuer les exigences en matière de dézoning. Toutes les pistes possibles vont être utilisées, mais l'application de cette loi fédérale, même de manière assouplie, touchera tout de même la plupart d'entre nous.

Le Conseil municipal n'a pas hâte de déclarer des zones réservées. Cependant, alors que plusieurs projets touristiques se concrétisent, notamment : le Boutique Hôtel récemment ouvert à Chandolin, la construction en cours d'une résidence à Zinal, la reprise des travaux aux Guernerés ; d'autres projets sont en gestation, notamment : la rénovation de l'Hôtel du Cervin ou encore le plan de quartier des Bouesses à Grimentz, qui sera homologué ces prochains jours par le Conseil d'Etat. Ces projets-là ainsi que d'autres en préparation, et pas forcément touristiques, sont menacés d'oppositions sous prétexte que la surface à bâtir de la Commune d'Anniviers est surdimensionnée.

C'est pourquoi, il y a lieu de se préparer et si nécessaire de prendre des mesures de gestion du territoire avant 2021, ceci afin de permettre la réalisation d'infrastructures nécessaires à notre vallée.

Pour ce qui est des bâtiments des vieux villages et la volonté de la Commune de les homologuer comme étant « caractéristique du site », malheureusement, le planning annoncé n'a pas pu être respecté. Le projet d'inventaire, qui prévoit le classement de chaque bâtiment situé en zone village, sera analysé par une commission cantonale avant la fin de l'année 2017. Dès réception de ce préavis, une information à la population sera organisée avant de soumettre cet inventaire à l'enquête publique.

#### Service de Proximité

➤ Le Conseil municipal désire maintenir des prestations de qualité pour tous les domiciliés des 15 villages et hameaux. Pourtant, à l'image de Swisscom qui enlève les cabines téléphoniques pour améliorer le réseau mobile sur tout le territoire, l'administration communale doit aussi s'adapter à l'évolution des habitudes de la population. C'est pour cette raison que les multiples panneaux d'affichages officiels vont être remplacés petit à petit par un site internet amélioré qui permettra de réaliser certaines démarches administratives en ligne.

Mais tout ne peut pas se faire par internet, et même si les bureaux de Mayoux et Chandolin ont été fermés vu la faible fréquentation, les guichets de St-luc, Grimentz, Vissoie et Ayer resteront bien évidemment ouverts, à disposition de la population.

➤ Le Conseil municipal a également pris bonne note de la volonté de certaines personnes de maintenir plusieurs déchetteries. Toutefois, au vu des exigences légales et des contrôles à mettre en place, il n'est simplement pas rationnel de garder ouvert toutes les décharges. Il y a toutefois lieu de relativiser la perte de proximité quand on sait que le trajet Grimentz-Ayer pour la déchetterie et/ou Niouc-Vissoie ou Chandolin-Pattiers-Prijes pour les déchets verts, n'est que de 11 minutes. Dans de nombreuses communes de plaine, le déplacement jusqu'à la déchetterie demande plus de temps.

Ce changement dans la gestion des déchets nécessitera certainement des adaptations et des améliorations de la part de la Commune. Il permettra certainement le développement d'initiatives privées qui offriront probablement des services mieux appropriés notamment pour les entreprises.

➤ La fin des travaux au Centre technique de Vissoie permettra de mettre en conformité le centre principal des pompiers. Les divers locaux situés dans les stations resteront utilisés afin de garantir un service de voirie et de sécurité sur place.

➤ La Poste : après la fermeture des bureaux de poste de St-Luc et de Zinal, La Poste Suisse souhaite maintenant transformer le bureau de Grimentz en agence postale. La Commune essaie de retarder cette échéance, mais il faut l'admettre, n'a malheureusement pas le pouvoir d'arrêter ce changement.

Economie

Concernant les finances publiques, chaque responsable de dicastère veille à la rationalisation des dépenses, ce qui a permis de diminuer les charges de fonctionnement d'environ 3%.

Au sujet des revenus, le prix de l'électricité reste trop faible pour dégager des bénéfices. En revanche, il faut souligner que dès janvier 2018, la population anniviarde aura la garantie de consommer de l'électricité renouvelable produite par une centrale hydroélectrique, ce qui profitera directement à la Commune par le biais de sa participation aux Forces motrices de la Gougra.

Toujours en ce qui concerne les revenus, la demande qui avait été faite lors de la précédente Assemblée primaire de baisser les impôts, a été analysée et les chiffres seront expliqués dans le cadre de la présentation du budget qui suivra. Foncièrement, cette idée mérite d'être étudiée régulièrement, mais nous devons admettre d'une part, qu'Anniviers n'a pas les moyens d'être un « paradis fiscal » et d'autre part, que la Commune d'Anniviers n'est de loin pas un « enfer fiscal ». Ceci d'autant plus que la taxe de base des ordures sera moins élevée que prévue, tout comme la taxe d'eau potable qui sera également abaissée dès 2018.

Sur cette base, le Conseil municipal demande à l'Assemblée le statu quo au niveau des impôts afin de proposer un budget rigoureux au niveau du fonctionnement, mais ambitieux pour les investissements. En effet, en prenant en compte les subventions et participations de tiers, c'est près de 14 millions qui pourraient être investis dans l'économie de notre Commune.

Le Président passe la parole à Mme Danielle Zufferey et remercie l'Assemblée pour son attention.

**4. Présentation de la planification financière 2018-2021**

Mme Danièle Zufferey présente le plan financier 2018-2021 et apporte des compléments d'informations au fur et à mesure de son exposé. Les principaux résultats sont les suivants :

|   | 2018              | 2019              | 2020              | 2021              |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</b>                 |                   |                   |                   |                   |
| <b>Résultat avant amortissements comptables</b> |                   |                   |                   |                   |
| Charges financières                             | 28'646'300        | 28'000'000        | 28'000'000        | 28'000'000        |
| Revenus financiers                              | 31'262'000        | 30'500'000        | 31'000'000        | 30'200'000        |
| <b>Marge d'autofinancement</b>                  | <b>2'615'700</b>  | <b>2'500'000</b>  | <b>3'000'000</b>  | <b>2'200'000</b>  |
| <b>Investissements et amortissements</b>        |                   |                   |                   |                   |
| Investissements au 31 décembre N-2              | 36'673'000        |                   |                   |                   |
| Investissements de l'année N-1                  | 7'000'000         |                   |                   |                   |
| Investissements à amortir                       | 43'673'000        |                   |                   |                   |
| Amortissements de 10%                           | 4'367'000         |                   |                   |                   |
| Investissements au 31 décembre N-1              | 39'306'000        | 43'791'000        | 45'815'000        | 45'445'000        |
| Investissements de l'année                      | 9'511'000         | 7'355'000         | 4'680'000         | 3'470'000         |
| Investissements à amortir                       | 48'817'000        | 51'146'000        | 50'495'000        | 48'915'000        |
| Amortissements de 10%                           | 4'882'000         | 5'115'000         | 5'050'000         | 4'892'000         |
| Amortissements complémentaire                   | 144'000           | 216'000           |                   |                   |
| Investissements au 31 décembre de l'année       | 43'791'000        | 45'815'000        | 45'445'000        | 44'023'000        |
| <b>Résultat après amortissements comptables</b> |                   |                   |                   |                   |
| Marge d'autofinancement                         | 2'615'700         | 2'500'000         | 3'000'000         | 2'200'000         |
| Amortissements ordinaires                       | 4'882'000         | 5'115'000         | 5'050'000         | 4'892'000         |
| Amortissements complémentaires                  | 144'000           | 216'000           | 0                 | 0                 |
| <b>Excédent / Insuffisance (-) de revenus</b>   | <b>-2'410'300</b> | <b>-2'831'000</b> | <b>-2'050'000</b> | <b>-2'692'000</b> |

|   |                   |                   |                   |                   |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>FINANCEMENT</b>                                |                   |                   |                   |                   |
| Marge d'autofinancement                           | 2'615'700         | 2'500'000         | 3'000'000         | 2'200'000         |
| Investissements nets                              | 9'511'000         | 7'355'000         | 4'680'000         | 3'470'000         |
| <b>Excédent / Insuffisance (-) de financement</b> | <b>-6'895'300</b> | <b>-4'855'000</b> | <b>-1'680'000</b> | <b>-1'270'000</b> |
| <b>FORTUNE / DECOUVERT</b>                        |                   |                   |                   |                   |
| Fortune au 31 décembre N-2                        | 36'128'500        |                   |                   |                   |
| Excédent de revenus (+) / charges (-) N-1         | -2'391'500        |                   |                   |                   |
| Fortune au 31 décembre N-1                        | 33'737'000        | 31'326'700        | 28'495'700        | 26'445'700        |
| Excédent de revenus (+) / charges (-)             | -2'410'300        | -2'831'000        | -2'050'000        | -2'692'000        |
| <b>Fortune nette</b>                              | <b>31'326'700</b> | <b>28'495'700</b> | <b>26'445'700</b> | <b>23'753'700</b> |

La présentation de la planification financière ne fait l'objet d'aucune remarque de la part des citoyennes et citoyens.

#### 5. Décisions fiscales exercice 2018, en vertu de l'article 178, al. 5 et 6 de la loi fiscale du 10 mars 1976.

Mme Danièle Zufferey rappelle que l'assemblée primaire peut décider de rattraper la progression à froid qui n'a pas été corrigée selon l'article 178, al. 5 et 6 de la loi fiscale. Le Conseil municipal propose de la maintenir à 140 %.

Parallèlement elle informe les citoyennes et citoyens que, selon l'article 232 de la loi fiscale, le Conseil municipal a arrêté, pour l'année 2018 les tarifs suivants :

- **Coefficient : 1.25** (idem qu'en 2017).
- **Impôt personnel : Frs. 20.00** (idem qu'en 2017).
- **Taxe sur les chiens** : le Conseil municipal a décidé de l'augmenter de Frs. 50.-, à savoir qu'elle passera dès 2018 à **Frs. 150.00**, ceci afin de s'aligner aux communes environnantes.

Suite à ces propositions, la parole est donnée à l'Assemblée.

M. Haizmann se dit content que le Conseil municipal ait examiné sa demande faite lors de la précédente assemblée primaire, à savoir de baisser les impôts. Selon lui, il est très important pour la Commune d'attirer plus de personnes, notamment pour le problème du dézonage car plus il y aura de croissance au niveau de la population, moins la Commune aura besoin de dézoner.

De plus, M. Haizmann estime qu'il faut étudier une autre solution pour augmenter la capacité d'investissement de la Commune. Selon lui, il y a lieu de réfléchir si l'on veut axer la Commune uniquement sur le tourisme ou l'axer également sur les résidences principales. Il propose d'arriver au niveau de la Commune de Troistorrens. Compte tenu de ce qui précède, M. Haizmann demande le vote à bulletin secret pour la question du taux d'indexation.

M. François Genoud fait une remarque sur l'argumentation de M. Haizmann concernant le problème du dézonage, dont le calcul se fait sur la capacité communale des 15 années passées pour les 15 années à venir. Dès lors, ce qui sera entrepris à ce sujet maintenant, entrera en vigueur dans 15 ans.

Le Président partage le souci de M. Haizmann, mais estime que ce n'est pas le moment opportun pour une baisse d'impôts, d'autant plus qu'un effort a déjà été demandé aux résidences secondaires avec l'entrée en vigueur de la taxe de séjour forfaitaire et qu'il serait mal venu après 2 ans de profiter des montants encaissés avec cette taxe pour baisser les impôts.

Le Président informe l'Assemblée qu'il n'est pas de la volonté du Conseil de procéder au vote à bulletin secret et qu'il faut le 1/5<sup>ème</sup> de l'Assemblée qui le souhaite pour le faire. Compte tenu du fait qu'il y a seulement 9 personnes qui souhaitent le vote à bulletin secret, ce point sera voté à mains levées.

Le Président passe donc au vote à mains levées. Le maintien de **l'indexation à 140 % est approuvé** par 140 voix, contre 9 refus.

M. Daniel Ruppen prend la parole en signalant que les Remontées mécaniques sont des entreprises importantes et ont de bons revenus, mais elles baissent leurs tarifs (Magic Pass) pour avoir plus de skieurs. Selon lui, cette méthode pourrait inspirer la Commune.

**6. Présentation et adoption du budget 2018**

Mme Danièle Zufferey présente le budget 2018, avec l'intégration des charges et des revenus par nature, conforme à l'ordonnance sur la gestion financière des communes et apporte des compléments d'information au fur et à mesure de la présentation. Les principaux résultats sont les suivants :

| Aperçu du compte administratif           | Comptes |                     | Budget              | Budget              |
|--|---------|---------------------|---------------------|---------------------|
|  | 2016    |                     | 2017                | 2018                |
| Compte de fonctionnement                 |         |                     |                     |                     |
| Résultat avant amortissements comptables |         |                     |                     |                     |
| Charges financières                      | - fr.   | 29'571'564.77       | 29'457'200.00       | 28'646'300.00       |
| Revenus financiers                       | + fr.   | 33'867'759.40       | 31'948'700.00       | 31'262'000.00       |
| <b>Marge d'autofinancement</b>           | = fr.   | <b>4'296'194.63</b> | <b>2'491'500.00</b> | <b>2'615'700.00</b> |
| Résultat après amortissements comptables |         |                     |                     |                     |
| Marge d'autofinancement                  | + fr.   | 4'296'194.63        | 2'491'500.00        | 2'615'700.00        |
| Amortissements ordinaires                | - fr.   | 4'075'740.24        | 4'649'000.00        | 4'882'000.00        |
| Amortissements complémentaires           | - fr.   |                     | 234'000.00          | 144'000.00          |
| <b>Excédent de revenus</b>               |         | <b>220'454.39</b>   |                     |                     |
| <b>Excédent de charges</b>               | = fr.   |                     | <b>2'391'500.00</b> | <b>2'410'300.00</b> |
| Compte des investissements               |         |                     |                     |                     |
| Dépenses                                 | + fr.   | 6'901'421.24        | 11'980'000.00       | 13'930'000.00       |
| Recettes                                 | - fr.   | 2'570'681.00        | 3'450'000.00        | 4'370'000.00        |
| <b>Investissements nets</b>              | = fr.   | <b>4'330'740.24</b> | <b>8'530'000.00</b> | <b>9'560'000.00</b> |
| Financement                              |         |                     |                     |                     |
| Marge d'autofinancement                  | + fr.   | 4'296'194.63        | 2'491'500.00        | 2'615'700.00        |
| Investissements nets                     | - fr.   | 4'330'740.24        | 8'530'000.00        | 9'560'000.00        |
| <b>Insuffisance de financement</b>       | = fr.   | <b>34'545.61</b>    | <b>6'038'500.00</b> | <b>6'944'300.00</b> |

M. David Zufferey précise certains points, notamment :

- Centre médical : suite à une longue procédure juridique (environ 9 mois) le chantier du nouveau centre médical a été bloqué. Le Tribunal cantonal vient de donner sa décision d'annuler l'adjudication et demande que la procédure soit reprise depuis le début. Dès lors, la nouvelle adjudication est prévue pour janvier 2018 avec un début des travaux pour le mois de mars, pour

autant qu'il n'y ait pas eu d'opposition et que le temps le permette. La remise des locaux est planifiée pour la fin juin 2019. En attendant, des places de parc sont disponibles gratuitement dans l'emprise du chantier et ce, jusqu'à la reprise des travaux.

- Protections contre les avalanches, Zinal rive gauche : 9 Gazex sont budgétisés pour un montant de Frs. 700'000.-, dont Frs. 600'000.- de subventions. 4 sont déjà en fonction depuis le mois de novembre 2017. Le solde sera en fonction pour la fin 2018.

M. Marc-Antoine Genoud donne quelques informations notamment sur les projets suivants :

- Réfection de ruelles piétonnes à Mission et St-Luc (y compris l'eau, les égouts et séparatifs) pour Frs. 170'000.-.
- Aménagement Clos des Frères : il s'agit de la 3<sup>ème</sup> étape avec entre autre la pose d'engins de fitness, pour un montant budgétisé à Frs. 65'000.-.
- Route Ayer Le Zoc : il est prévu d'y installer l'éclairage et l'eau potable (Frs. 240'000.-).
- Espace bien-être à St-Luc : la mise à l'enquête publique est en cours. Le début des travaux est prévu pour la fin 2018 (Frs. 500'000.- budgétisés).

Mme Christiane Favre donne quelques explications sur la participation communale à l'EMS de Venthône. En fait, la Commune d'Anniviers fait partie de l'association Beaulieu fondée en 1983, qui regroupe 9 communes. Pour parer au manque de lits dans les homes, l'association Beaulieu a décidé de créer un EMS à Venthône. La répartition financière entre les communes se fait en fonction des populations. Pour Anniviers, le montant maximum sera de Frs. 430'000.- dont la moitié à est payer en 2018. Raison des Frs. 215'000.- budgétisés.

Mme Danièle Zufferey informe l'Assemblée que des personnes ont approché le Conseil municipal concernant le bâtiment de la piscine de Grimontz, dans lequel elles souhaiteraient proposer une offre touristique. Dans la mesure où un accord serait trouvé avec ces personnes, les membres de l'exécutif sont favorables à la rénovation de ces locaux afin de les mettre à disposition pour leur projet.

M. Vincent Theytaz apporte quelques explications relatives à l'adaptation de la structure touristique. Les Frs. 49'000.- prévus au budget correspondent à la part du capital-actions. La loi sur le tourisme adoptée en 2014 donne 2 possibilités pour les entités touristiques officielles, à savoir les sociétés de développement et la Société anonyme. Pour Anniviers Tourisme une évolution en Société anonyme permet une meilleure participation des partenaires dans le pilotage du tourisme. Donc, Anniviers Tourisme profite de cette évolution légale pour optimiser la structure existante.

L'organigramme de la SA sera le suivant :

- 1- Assemblée générale.
- 2- Conseil d'administration, qui sera composé d'un(e) Président(e) et d'un(e) représentant(e) de chaque entité suivante : Commune, SD, RMGZ, RM St-Luc/Chandolin, Hôtels-restaurants, agences, commerçants-artisans et services, activités extérieures et ludiques, résidences secondaires.
- 3- Comité de direction
- 4- Direction
- 5- Responsables R&D, Animations, Informations et Administration
- 6- Offices du tourisme

M. Vincent Theytaz tient à terminer son intervention en faisant part de sa reconnaissance et de ses félicitations à M. Simon Wiget, pour tout le travail accompli durant sa fonction de Directeur d'Anniviers Tourisme. L'Assemblée le remercie par des applaudissements.

La parole est donnée à l'Assemblée :

M. Martial Crettaz demande où en est le dossier des subventions promises par l'Etat ?

Le Président, M. David Melly précise qu'il n'y a pas de souci particulier. Les décomptes définitifs et les rapports de conformité doivent juste être transmis en temps utile.

M. François Genoud invite le Conseil municipal à faire une réflexion « courageuse » quant aux locaux qui resteront libres suite au déménagement au Centre technique à Vissoie (bureau communal de Grimentz...). Quant aux projets de réfection de certaines ruelles de villages, M. Genoud précise qu'il sera l'occasion de tenir compte du projet de règlement relatif à l'inventaire des villages.

Le Président répond tout d'abord que seuls les locaux nécessaires aux services de proximité seront conservés et que le Conseil municipal réfléchit actuellement à la façon dont valoriser les locaux qui ne seront plus utilisés. D'autre part, les rénovations de ruelles dans les villages se feront dans le respect du patrimoine.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à mains levées. Le budget 2018 est approuvé par 147 voix, contre une opposition et une abstention.

**7. Modifications partielles du Plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones : zone de dépôt de matériaux à Loverèche.**

M. David Zufferey présente à l'Assemblée le projet d'extension de la zone de dépôt de matériaux de Loverèche, qui nécessite des modifications partielles du Plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions.

L'actuelle décharge de type A (uniquement pour les matériaux propres) arrive à pleine capacité. Donc une extension est proposée pour permettre des dépôts supplémentaires, car la seconde décharge du même type se situe à Mayoux et arrive également à saturation.

M. Martial Crettaz précise qu'au Torrent du Moulin, le panneau d'interdiction de dépôt a été enlevé et que depuis des dépôts sauvages se font régulièrement.

Il est pris bonne note de la remarque relative au panneau à laquelle la Commune va donner suite et des contrôles plus accrus vont être entrepris par la police municipale.

A l'issue de la présentation, il est passé au vote à mains levées. Le projet relatif à la zone de dépôt de matériaux à Loverèche est approuvé par 146 voix, 0 contre et 3 abstentions.

**8. Modifications partielles du Plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones : zone d'extraction de matériaux à Pralong.**

M. David Zufferey présente le projet de manière détaillée, notamment les éléments suivants :

*Historique du dossier*

2011: Décision de revitaliser et de renaturer la plaine alluviale de la Lée par la mise en place d'un projet communal de compensation, avec notamment le déplacement du site d'extraction du Plat de la Lée.

2013: Approbation des plans par le Conseil d'Etat.

2015: Séance d'information n° 1 avec les habitants de Pralong pour le déplacement du site d'extraction -> Optimisation du projet, suite aux remarques des personnes présentes.

2016: Préavis favorable du Canton sur le projet de modifications partielles du PAZ/RCCZ pour le site d'extraction de Pralong (Reconnaissance de l'intérêt public du projet, de sa situation imposée par sa destination et des faibles impacts du projet).

Août 2017: Séance d'information n° 2 avec les habitants de Pralong et les Vernecs.

Septembre 2017: mise à l'enquête publique du projet.

*Analyse des variantes*

Deux sites potentiels techniquement ont été étudiés, à savoir celui de Pralong et également une étude en aval du Pont de Singline à Zinal.

La comparaison des deux sites permet de ressortir les éléments suivants :

- Nuisances plus élevées sur le site de Zinal : site très fréquenté par le tourisme estival et piste de ski de fond aussi bien sur la rive gauche, que droite de la Navizence. Il est rappelé la volonté communale de développer le tourisme d'été au Plat de la Lée. Le but est également de diminuer les nuisances liées aux transports de matériaux au Plat de la Lée, mais surtout dans la station de Zinal.
- Impacts environnementaux plus élevés sur le site de Zinal que sur celui de Pralong : atteinte à des milieux naturels de plus grande valeur. De plus, le Plat de la Lée a été classé à l'inventaire fédéral des zones alluviales d'importance nationale, ce qui signifie notamment que l'extraction y est

interdite. Le projet de revitalisation de la zone alluviale du Plat de la Lée est en cours. Le site d'extraction actuel est situé en zone de protection du paysage d'importance communale.

*Conditions d'exploitation (Garantie du maintien des conditions cadres)*

- Un règlement d'exploitation du site sera mis en place (quantité exploitable, durée et période d'exploitation, etc.).
- La concession suivant le règlement d'exploitation, sera mise en soumission. Cette concession sera résiliée en cas de non-respect du règlement.
- Une barrière sera posée sur le site.
- L'exploitation (extraction) s'effectuera uniquement les jours ouvrables, 2 x 15 jours par année, de 07h30 à 12h00 / de 13h00 à 18h00 (selon le règlement communal de police).

*Mesures de réduction des impacts*

- **Poussières:** un lavage pour les pneus sera installé et du béton bitumineux sera posé sur l'accès.
- **Bruit:** une digue de protection sera érigée, du béton bitumineux sera posé sur l'accès et selon le règlement d'exploitation, le concassage sera interdit sur le site, seule l'extraction sera réalisée. Une barrière sera installée pour verrouiller l'accès au site.
- **Paysage:** une remise en état du lit de la rivière sera faite après chaque extraction, ainsi que pour l'ancien accès à travers le pâturage propriété du Consortage. Un raccordement de la digue au terrain 'en douceur', y compris la végétalisation pour reconstituer la prairie, sera aménagé et des plantations sont prévues pour « camoufler » le site (enceinte boisée). De plus, toutes les machines seront évacuées en période « hors exploitation ».
- **Chemin pédestre:** un aménagement d'un nouvel itinéraire sera créé en amont du projet pour rejoindre les fours à chaux.

*Motifs économiques*

- Les matériaux extraits sur la Navizence, en amont de Mottec, sont de très bonne qualité.
- 90% des matériaux extraits au Plat de la Lée sont destinés au marché local.
- Assurance d'emplois pour la région.
- Economie directe pour la collectivité publique.
- Economie/influence indirecte pour la collectivité publique
  - Réduction des purges dues à l'ensablement des prises d'eau et/ou du bassin de Mottec des FMG SA (copropriété de la Commune).
  - Pas d'augmentation des coûts d'entretien des routes cantonales et/ou communales dus à des transports de matériaux depuis la plaine.
- La demande en graviers est supérieure à l'offre à disposition (> 4'000 m3).

Les motifs sécuritaires et environnementaux sont également expliqués.

*Situation actuelle du projet*

La mise à l'enquête publique du projet, parue au Bulletin officiel N° 38 du 22 septembre 2017, a suscité 6 oppositions : Hoirie Dubosson, M. Olivier Zuchuat, M. Christian Epiney, Propriétaires des quartiers Pralong – Les Vernecs – Bouillet, Consortage de Zinal, Famille Theytaz (mayens des Vernecs).

Des séances de conciliation ont été organisées avec tous les opposants. M. David Zufferey résume la teneur de ces entretiens, ainsi que les réponses apportées par la Commune. A ce jour, les oppositions n'ont pas été retirées.

Suite aux séances de conciliation avec les différents opposants et les améliorations apportées au projet, le Conseil municipal d'Anniviers, en tenant compte de l'utilité publique de ce projet, a décidé en séance du 22 novembre 2017 de proposer à l'Assemblée primaire de lever les oppositions et d'accepter la modification du RCCZ et la modification partielle du PAZ, y compris la suppression de la zone d'extraction au Plat de la Lée.

Il est précisé que les deux modifications sont liées et que la décision de l'Assemblée primaire sera publiée au Bulletin Officiel durant 30 jours. Après ce délai, le dossier complet sera transmis à la Chancellerie d'Etat pour homologation par le Conseil d'Etat.



La parole est donnée à l'Assemblée :

Mme Marie-Jeanne Andenmatten-Epiney souhaite expliquer les raisons de la motivation des oppositions et parle également au nom de M. Bernard Crettaz qui n'a pas pu être présent à cette Assemblée. La gravière à Zinal a été exploitée à outrance car la zone est devenue en zone de protection nationale. Le problème qui subsiste est celui de l'extraction. De plus, des poches glacières menacent le fonds de la vallée et donc il y aura lieu de sécuriser la station de Zinal. Selon les opposants, la Commune préfère ignorer ce problème et dénaturer tout le paysage pour une exploitation uniquement de 2 fois 15 jours par an. De plus, selon les opposants cette extraction n'est pas autant de bonne qualité qu'annoncée car son gravier et son sable serviront uniquement pour les routes et chemins et non pour les constructions. Quel sera le bénéfice réel dégagé pour la Commune ? Mme Andenmatten-Epiney souhaite que la population pense à l'environnement et se pose la question de savoir si cette zone d'extraction à Pralong est vraiment indispensable pour une si petite exploitation.

M. Martial Crettaz demande également le coût que cela impliquera.

Le Président répond tout d'abord que la Commune n'ignore absolument pas le problème de sécurité à Zinal. Pour ce qui est du coût d'investissement, il est d'environ Frs. 320'000.- financés par les FMG et la Commune. Cette dernière économisera environ Frs. 30'000.-/an sur la fourniture des matériaux et évitera de dépenser environ Frs. 90'000.- pour le transport de ces matériaux depuis la plaine. Les FMG économiseront également quelques dizaines de milliers de francs par année.

Pour M. Roger Theytaz, habitant aux Vernecs, il faut tenir compte des 40 opposants et arrêter de tout démolir. Il demande à l'Assemblée de refuser le projet.

M. Dominique Crettaz, propriétaire d'un chalet dans le vieux village de Zinal, rappelle que la traversée de la station par des camions qui roulent souvent vite, n'a rien de touristique, tout comme les concasseurs, trax et autres engins installés au Plat de la Lée.

M. Daniel Ruppen demande si l'exploitation au Plat de la Lée doit être radiée et quelle est la nécessité de créer une autre zone d'extraction ?

Le Président répond qu'effectivement à moyen terme la zone d'extraction du Plat de la Lée devra être arrêtée. Cependant, il est nécessaire et avantageux d'extraire les matériaux avant l'usine de Mottec.

Mme Nadine Zufferey demande quel risque il y a si plus aucune extraction n'est faite.

Le Président répond que sans extraction, les matériaux descendront la Navizence et des débordements de la rivière seront possibles sur le plat de Pralong ou à d'autres endroits.

Mme Christine Steullet fait remarquer que dans ce cas, s'il n'y a plus d'extraction au Plat de la Lée il y aura également des risques.

M. David Melly répond que, comme en 2013, la rivière peut s'étaler sur le Plat de La Lée ; le projet de revitalisation a justement pour but que le Plat de la Lée reste le plus naturel possible. Il n'y a par contre pas de risques pour le village de Zinal.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote à main levée. Le projet de modifications partielles du Plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones prévoyant une zone d'extraction de matériaux à Pralong est approuvé par 75 voix, contre 26 abstentions et 31 refus.

### **9. Règlement sur la gestion des déchets : modification de l'annexe 3.**

M. Augustin Rion informe l'Assemblée que le Service de la Surveillance des prix SPR de la Confédération suisse n'accepte pas le calcul communal pour les catégories 5 et 6, basé les m<sup>3</sup>.

Il est donc proposé d'apporter une modification dans le règlement pour les catégories 5 et 6, à savoir de prendre en considération le nombre de lits pour les hôtels et autres hébergements (catégorie 6) et le nombre de places assises pour les restaurants... (catégorie 5), au lieu des m<sup>3</sup> pour la taxe de base (la taxe variable étant couverte par la vente des sacs).

Les tarifs retenus par le Conseil municipal pour 2018 sont Frs. 4.- / lit et Fr. 1.- / place assise.

Dès lors, il est proposé à l'Assemblée de modifier l'annexe 3 du règlement sur la gestion des déchets comme suit :

### ANNEXE 3

#### TARIF DES TAXES D'ELIMINATION DES DECHETS URBAINS

##### I Taxe de base annuelle :

**Particuliers :** par logement en fonction du nombre de pièces recensées, le facteur d'équivalence devant être respecté.

|                              |                          |
|------------------------------|--------------------------|
| Logement de 1 à 2 pièces     | de Fr. 50.- à Fr. 150.-  |
| Logement de 3 pièces         | de Fr. 80.- à Fr. 180.-  |
| Logement de 4 pièces         | de Fr. 90.- à Fr. 190.-  |
| Logement de 5 pièces         | de Fr. 100.- à Fr. 200.- |
| Logement de 6 pièces et plus | de Fr. 110.- à Fr. 210.- |

##### **Entreprises :**

Par entreprise, par catégorie d'activités

|             |   |
|-------------|---|
| Catégorie 1 | Ecole de ski et de sport<br>Agence immobilière – Agence de voyages – Banque – Poste<br>Taxi – Location de voitures – Carrosserie<br>Entreprise de nettoyage – Blanchisserie<br>Entreprise d'entretien extérieur de chalets<br>Médecin – Thérapeute – Dentiste<br>Avocat – Notaire – Fiduciaire – Assurance<br>Centre de remise en forme, de fitness et de loisirs avec ou sans jacuzzi<br>Bureau d'ingénieurs – Bureau d'architectes<br>Entreprise de transports<br>Entreprise de la construction – Artisan – Triage forestier<br>Informaticien<br>Auto-école<br>Remontées mécaniques (sans les restaurants et buvettes)<br>Forces motrices<br>Etable |
| Catégorie 2 | Centre thermaux et de cures<br>Bijouterie – Horlogerie<br>Boucherie – Boulangerie – Fromagerie – Commerce de vins –<br>Commerce de boissons<br>Laboratoire de boulangerie et de boucherie<br>Garage avec lavage de voiture<br>Station d'essence<br>Coiffeur   |
| Catégorie 3 | Quincaillerie et vente d'appareils ménagers<br>Bazar – Magasin de souvenirs – Boutique d'habillement<br>Pharmacie   |
| Catégorie 4 | Magasin de sports<br>Magasin d'alimentation   |

|             |   |
|-------------|---|
| Catégorie 5 | Restaurant – Café – Bar – Dancing – Cabane d'altitude – Buvettes                                      |
| Catégorie 6 | Hôtel – Pension – Logement de groupe – Cabane d'altitude – Camping<br>Autres structures d'hébergement |

Pour les catégories 1 à 4, en fonction du nombre de collaborateurs converti à l'année  
Catégories 1 à 4, par équivalent plein temps de Fr. 25.- à Fr. 75.-  
au minimum Fr. 25.-  
par entreprise

Pour les catégories 5 et 6, en fonction du volume SIA du bâtiment

Catégories 5 et 6, en fonction du volume SIA

|    |                                   |                        |
|----|-----------------------------------|------------------------|
| a) | de 1 à 14'999 m <sup>3</sup>      | de Fr. 0.06 à Fr. 0.15 |
| b) | de 15'000 à 29'999 m <sup>3</sup> | de Fr. 0.16 à Fr. 0.25 |
| c) | plus de 30'000 m <sup>3</sup>     | de Fr. 0.26 à Fr. 0.35 |

### Catégories 5 et 6 :

La fourchette est fixée comme suit en fonction :

- a) du nombre de places assises de Fr. 0.70 à Fr. 2.00
- b) du nombre de lits de Fr. 3.00 à Fr. 7.00

## II Taxe variable annuelle

### **Particuliers :**

Taxe au sac : le prix du sac sera fixé selon le concept d'harmonisation des Communes du Valais romand

### **Entreprises :**

Taxe au sac : le prix du sac sera fixé selon le concept d'harmonisation des Communes du Valais romand

La parole est donnée à l'Assemblée :

Mme Delphine Crespo-Peruzetto demande s'il y a d'autres alternatives.

Le Président explique qu'il n'y en a pas. Comme pour les logements, la taxe de base doit avoir un lien avec le nombre de personnes qui produisent potentiellement des déchets.

M. Romain Salamin fait remarquer que la taxe de base va pratiquement doubler.

Le Président confirme ce qui a été expliqué en Assemblée du mois de juin 2017, à savoir que seule la taxe de base sera facturée et que la taxe variable ne sera plus facturée car les personnes devront acheter les sacs. Par rapport à ce qui avait été annoncé en juin, pour un logement de 3 pièces la taxe de base sera Frs. 20.- moins cher, mais sera tout de même plus élevée qu'à l'heure actuelle.

Le Président rappelle que le règlement sur la taxe au sac a été validé en Assemblée du mois de juin et qu'il n'est plus possible de revenir sur cette décision. Le point à valider en cette Assemblée est celui de la modification de l'annexe 3 du dit règlement.

L'Assemblée primaire approuve donc la modification de l'annexe 3 du règlement sur la gestion des déchets par 145 voix, contre un refus et 3 abstentions.

M. Augustin Rion donne quelques explications supplémentaires sur l'organisation mise en place avec l'introduction de la taxe au sac.

Il n'y aura plus qu'une seule déchetterie, pour les déchets encombrants. Ce sera celle située à Ayer. Elle sera payante, à savoir qu'un passage coûtera Frs. 20.-. Il suffira d'acquérir une carte auprès des bureaux communaux, qui permettra l'accès dans la déchetterie.

Des Ecopoints sont en cours d'aménagement. Ils regrouperont le ramassage du verre, du carton, du papier, de l'alu et du fer blanc.

Une habitante de Niouc demande si la Commune a réfléchi à une solution pour le village de Niouc. Le Président confirme avoir bien reçu la pétition y relative. Une discussion avec la Commune de Sierre est envisageable. Mais la proximité est toute relative. Une seule déchetterie sera bien maintenue et les autres seront fermées.

M. Pierre Wagnières fait remarquer que dans le journal « Regard » il était mentionné que les déchets triés par les particuliers seraient ramassés gratuitement. Dès lors, il ne comprend pas le tarif fixé à Frs. 20.- par passage à la déchetterie et estime le prix trop élevé s'il s'agit par exemple d'amener uniquement de temps en temps des huiles usagées.

Le Président confirme qu'effectivement le seul élément le plus équitable à prendre en compte aurait été celui du poids. Cependant, il aurait fallu installer une balance à l'entrée de la déchetterie dont le financement avoisine les Frs. 100'000.-. M. David Melly précise encore que ce changement va sûrement nécessiter des adaptations dans le futur. Le Conseil municipal a opté pour une déchetterie payante car tout ce qui est déposé doit être évacué par la Commune et ces coûts obligeront la Municipalité à augmenter ses taxes. Or, cela va à l'encontre du respect la législation et du principe du pollueur-payeur.

M. Joël Genoud mentionne que la déchetterie de Sierre est gratuite. Il lui est répondu qu'elle ne le sera plus au 1<sup>er</sup> janvier 2018 tout comme Anniviers.

Le Président précise que les décharges de déchets verts ont un accès libre pour l'instant et le resteront pour autant que les matériaux déposés à ces endroits respectent ce qui est autorisé (uniquement déchets verts). Si ce n'est pas le cas, elles deviendront également contrôlées et payantes.

M. Jean-Michel Zuber approuve le côté écologique et trouve le système actuel parfait, mais regrette le retrait de moloks à Ayer. Il estime également que le tarif de Frs. 20.-/passage à la déchetterie est trop élevé et ne trouve pas très pratique de devoir stocker des batteries et/ou huiles en attendant d'avoir suffisamment de choses à porter à la déchetterie.

Le Président explique que le montant est fixé par le Conseil municipal, que le passage autorise une camionnette pleine et que si la Commune n'encaisse rien, elle devra augmenter les taxes.

M. Augustin Rion répond au problème des moloks retirés. Le but étant d'avoir au moins 3 moloks regroupés à certains secteurs afin de réduire les points de ramassage.

Il est demandé également si les huiles usagées des restaurants pourront toujours être déposées à la Step. Il est répondu que dans la mesure du possible, le service aux restaurateurs restera le même.

Mme Christine Steullet demande s'il y aura toujours le ramassage des déchets spéciaux une fois par année (peintures...). Le Président répond que cela se fera à priori dans le cadre de la déchetterie.

M. Divorne mentionne que sous le chapitre 6 des directives le prix du passage peut aller de Frs. 10.- à Frs. 100.-. Cependant, les Frs. 20.- fixés par le Conseil municipal n'ont pas été soumis à l'Assemblée primaire.

M. Augustin Rion lui répond qu'il s'agit là de directives des compétences du Conseil municipal comme prévu dans le règlement communal des déchets approuvé par l'Assemblée primaire. Il est précisé que le montant de Frs. 20.- a été fixé pour une année de test et que la Commune fera les améliorations nécessaires s'il y a lieu.

M. Haizmann rappelle que l'entrée en vigueur de cette taxe au sac devait se faire en même temps pour toutes les communes du Valais. Or, Monthey vient de la refuser.

Le Président précise que selon les directives du Service cantonal de l'environnement, l'entrée en vigueur d'un règlement ne peut dépendre de l'entrée en vigueur des autres communes. Raison pour

laquelle le règlement communal d'Anniviers entrera en vigueur après son homologation par le Conseil d'Etat, le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

M. Augustin Rion précise que les déchets gastros sont les restes crus alimentaires. Pour les restaurants, c'est l'entreprise UTO qui fera prochainement une proposition payante de ramassage et du traitement de ces déchets.

Le Président ajoute que lors de la précédente Assemblée de juin, la Commune pensait pouvoir faire un point de ramassage avec libre accès. Malheureusement, le traitement de ce type de déchets étant très stricte, il n'est pas envisageable de laisser en libre accès. Dès lors, le Conseil municipal encourage le compost privé.

M. Pascal Rouvinet demande pourquoi il n'est rien prévu dans les Ecopoints pour la collecte du plastique.

M. Augustin Rion répond que les Ecopoints sont pour les matériaux recyclables et le plastique ne l'est pas. Il doit obligatoirement être mis dans les sacs taxés.

#### **10. Divers**

Mme Simone Salamin a remarqué le déboisement qui s'effectue actuellement à Pattiers-Prijes.

M. David Melly explique qu'effectivement il s'agit d'une annexe à la décharge de déchets verts existante.

M. Martial Crettaz informe le Conseil que le passage de camions a endommagé la route des Rotzecs. Il en est pris bonne note et notre service de voirie se chargera d'effectuer un contrôle.

M. Gaby Solioz demande à quel endroit on peut se procurer des nouveaux sacs poubelles ? S'ils seront vendus dans les bureaux communaux.

Le Président répond par la négative et fait remarquer que les commerçants ont dû recevoir une information d'Antenne Région Valais à ce sujet.

M. Pascal Rouvinet précise que seuls les revendeurs inscrits au registre du commerce ont droit de revendre les nouveaux sacs et confirme que les sacs seront disponibles ces prochains jours dans les points de vente.

M. Gaby Solioz s'inquiète davantage pour les entreprises, car si des bennes doivent être entreposées devant les commerces cela n'est pas très rationnel. Il demande si la Commune serait disposée à mettre à disposition un endroit pour centraliser les bennes des entreprises.

M. David Melly répond que la Commune ne va pas créer une seconde déchetterie pour les entreprises. Par contre, si un transporteur ou une société privée est intéressée à louer un terrain communal à cet effet, le Conseil est ouvert à la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président remercie les citoyennes et les citoyens pour leur présence nombreuse. Il lance un message favorable à la candidature de Sion 2026 et invite la population à prendre connaissance du rapport de faisabilité des JO, tout en indiquant que le Conseil municipal est convaincu par ce projet qui peut être bénéfique pour notre Commune.

Il clôt la séance à 21 H 20 et invite les participants à partager le verre de l'amitié.

Commune d'Anniviers

David Melly, Président

Sophie Zufferey, Secrétaire

.....

.....